

la durée des fonctions des présidents et accusateurs publics des tribunaux criminels, fut un rapport sur la répression du brigandage et sur la responsabilité des communes, demanda et obtint la prorogation de la loi qui punissait de mort le vol sur les grandes routes, déposa un projet contre les individus trouvés sans cocarde nationale, réclama de nouvelles mesures sur la responsabilité des communes, et exposa ses idées sur la répression des assassinats. Rallié au 18 brumaire, il fut élu, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député de la Meuse-Inférieure au Corps législatif, et réélu le 7 mars 1807; il prit part aux délibérations de la commission du code d'instruction criminelle. Membre de la Légion d'honneur (1 frimaire an XII), commandeur de l'ordre (15 prairial suivant), créé baron de l'Empire le 13 septembre 1811, il perdit sa qualité de Français par suite des traités de 1813, et disparut de la scène politique.

**ROERGAZ.** — Voy. SERVIEZ (DE).

**ROGÉ** (ARNAUD), représentant en 1849, député au Corps législatif de 1852 à 1854, né à Boisse (Nordogne) le 19 novembre 1776, mort à Paris le 23 mai 1851, s'engagea volontairement au 8<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval le 13 frimaire an VII. Brigadier le 1<sup>er</sup> messidor an VIII, fourrier le 11 fructidor suivant, maréchal-des-logis-chef le 14 fructidor an X, adjudant le 23 frimaire an XII, il fit campagne aux armées du Rhin, du Danube, de l'Helvétie, de Hollande, à la grande armée (1805-1806), et fut blessé d'un coup de lance à la bataille de Zurich. Promu sous-lieutenant en 1807, lieutenant en 1809, il se battit dans plusieurs engagements, suivit le général de Grouchy (1812) dans la campagne de Russie, et fut décoré de la Légion d'honneur le 9 octobre de cette année. Il prit part ensuite à la guerre de Saxe, fut promu chef d'escadron le 31 janvier 1814, se distingua dans la campagne de France, et fut fait colonel sur le champ de bataille de Vauchamps (14 février). Officier de la Légion d'honneur (17 janvier 1815), colonel du 1<sup>er</sup> régiment des carabiniers, le 19 mai suivant, il se trouva à Waterloo, et fut licencié à la fin de l'année avec le traitement de demi-solde; mais une décision de novembre 1825 le remit en activité, comme commandant du dépôt de Saint-Lô. Commandeur de la Légion d'honneur, il fut promu, par le gouvernement de juillet, maréchal de camp le 5 janvier 1832, commanda les départements du Gers et de la Sarthe, et fut admis dans la réserve le 15 août 1839. Le général Rogé se fixa à Sainte-Croix-lès-le-Mans, devint maire de cette commune et conseiller général de la Sarthe, puis se fit élire, le 13 mai 1849, représentant de ce département à l'Assemblée législative, le 8<sup>e</sup> sur 10, par 53,549 voix (103,029 votants, 135,640 inscrits). Il était président du comité central napoléonien. Il soutint vivement, à l'Assemblée, les intérêts de la politique de l'Élysée, applaudit au coup d'État du 2 décembre, et, avec l'appui du gouvernement, fut élu, le 29 février 1852, député de la 1<sup>re</sup> circonscription de la Sarthe au Corps législatif, par 13,876 voix (26,669 votants, 35,701 inscrits), contre 4,267 à M. de Nicolay, 1,435 à M. Grimault, et 1,479 à M. Lecornud. Il fut élevé, le 14 août 1852, à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur. Le général Rogé s'associa, comme député, au rétablissement de l'Empire, et vota jusqu'à sa mort avec la majorité dynastique.

**ROGER** (JEAN-PIERRE), député en 1789, né à l'Isle-en-Dodon (Haute-Garonne) le 6 juillet 1757, mort à l'Isle-en-Dodon le 2 décembre 1825, « fils de sieur Seneo Roger et de dame Thérèse Dansau, mariés », avocat en parlement, juge royal en chef à la châtellenie de Simorre, et membre, en 1788, de l'Assemblée provinciale du pays de Comminges, fut élu, le 4 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par les pays de Comminges et Nébouzan. Il prêta le serment du Jeu de paume, fut membre du comité des biens nationaux, adjoint au comité militaire, secrétaire de l'Assemblée (9 avril 1791), se prononça pour la suppression des ordres religieux et fut l'un des auteurs du décret créant des ingénieurs géographes militaires. Successivement juge de paix, incarcéré sous la Terreur, administrateur du district de Saint-Gaudens, puis du département de la Haute-Garonne, président de l'administration municipale de Saint-Gaudens, il se rallia au 18 brumaire, devint sous-préfet de Saint-Gaudens le 5 floréal an VIII, fut suspendu de ses fonctions en 1810, « pour avoir reçu des présents de ses consorts réformés », traduit devant le tribunal de Toulouse, et acquitté. Il redemanda en vain une sous-préfecture (20 septembre 1814), et fut nommé, le 5 janvier 1816, juge de paix du canton de l'Isle-en-Dodon, fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort.

**ROGER** (FRANÇOIS, CHEVALIER), député au Corps législatif et de 1824 à 1830, né à Langres (Haute-Marne) le 17 avril 1776, mort à Paris le 1<sup>er</sup> mars 1842, « fils de monsieur Didier Roger, receveur des décimes du diocèse de Langres, et de demoiselle Marie Joly », commença ses études au collège de sa ville natale et les termina à Paris. De retour à Langres, il se compromit en composant des chansons contre-révolutionnaires, fut emprisonné avec sa famille sous la Terreur, et remis en liberté, après 17 mois de détention, il revint étudier le droit à Paris, sous la direction de son oncle, Joly, ex-avocat au parlement. Mais il délaissa bientôt la procédure pour s'adonner à la littérature, fut attaché au ministère de l'Intérieur, et fut destitué, le 22 juin 1793, pour avoir lu en séance publique à l'Assemblée une traduction en vers d'un fragment des *Années* de Tacite, qui s'appliquait trop directement aux événements du jour. Réintégré dans ses fonctions l'année suivante par la protection de Maret, il fut successivement secrétaire de Français de Nantes, chef de la correspondance et du contentieux à l'administration générale des droits réunis, conseiller général de la Haute-Marne, et fut choisi, le 18 février 1807, par le Sénat conservateur, comme député de son département au Corps législatif. Il fit partie du comité de l'instruction publique, devint, le 22 novembre 1809, par la protection de Fontanes, inspecteur général comptable de l'université, et fut créé chevalier de l'Empire le 13 décembre 1810. Il fut un des plus empressés à applaudir au retour des Bourbons, et fut nommé inspecteur général des études le 21 février 1815. Destitué aux Cent-Jours, pour de violents articles contre Napoléon publiés dans le *Journal général*, il dut se cacher. Rétabli dans ses anciennes fonctions au retour de Gand, il fut, appelé aux fonctions de secrétaire général des postes le 12 septembre 1815, et entra à l'Académie française par ordonnance royale du 28 août 1817, en remplacement de Suard. En 1832 Louis XVIII lui octroya des lettres de noblesse,

Elu, le 25 février 1824, député du 2<sup>e</sup> arrondissement électoral de la Haute-Marne (Langres), par 193 voix (259 votants, 293 inscrits), contre 56 à M. de Vandeuil, il vota avec la majorité ministérielle, et échoua, au renouvellement du 27 novembre 1827, avec 95 voix, contre 102 à l'élu, M. de Vandeuil, et aux élections générales du 23 juin 1830, avec 109 voix contre 116 à M. de Vandeuil, député sortant réélu. Il entra à la Chambre, le 20 juillet 1830, élu par le grand collège de la Corse, avec 29 voix (37 votants). Après les journées de juillet, M. Roger fut destitué de ses fonctions de secrétaire général des postes et vit en outre son élection invalidée. Il fut remplacé, le 17 novembre suivant, par M. Abbateucci. Il se retira alors de la vie politique et se consacra à ses occupations littéraires. On a de lui : *L'Épreuve délicate* (1798); — *La Dupe de soi-même*, comédie en 3 actes et en vers (1799); — *L'Avocat* (1806); — *Vie politique et militaire du prince Henri de Prusse, frère de Frédéric II* (1809); — *La Recanche*, comédie en 3 actes en prose (1809); — *Le Billet de loterie*, opéra comique (1811); — *Cours de poésie sacrée*, traduit de Lowth (1812); — *L'Amant et le Mari*, opéra comique (1820). — Il a en outre collaboré à la *Biographie universelle*. M. Ch. Nodier a publié en 1831 les *Œuvres diverses* de Roger.

**ROGER (PIERRE-VEDYÉ)**, député de 1815 à 1816, né à Dourdan (Seine-et-Oise) le 23 mai 1760, mort à une date inconnue, « fils de maître François-Henri Roger, président lieutenant général civil, criminel et de police, commissaire-enquêteur et examinateur au bailliage royal et comté de Dourdan et président de l'élection, et de dame Angélique-Henriette-Pélicité Vedyé-Delaborde », était lieutenant général au bailliage de Dourdan à la Révolution. Partisan modéré des idées nouvelles, il devint successivement président du tribunal de district de cette ville, administrateur du département de Seine-et-Oise, et président de l'administration municipale de Dourdan. Maire de la ville sous le Consulat, président du tribunal de 1<sup>re</sup> instance d'Etampes sous l'Empire, il fut élu, le 22 août 1815, député du grand collège de Seine-et-Oise, par 105 voix (179 votants, 251 inscrits). M. Roger, dont les idées s'étaient singulièrement modifiées depuis 1789, figura dans la majorité de la Chambre introuvable, et ne fit pas partie d'autres assemblées.

**ROGER (JACQUES-FRANÇOIS, BARON DE)**, député de 1831 à 1848, représentant en 1848 et en 1849, né à Longjumeau (Seine-et-Oise) le 26 janvier 1787, mort à Paris le 20 mai 1849, appartenait à la marine et parvint au grade de capitaine de vaisseau. Nommé commandant et administrateur (1821) du Sénégal et des établissements français en Afrique, où il avait déjà passé plusieurs années, il arriva à Saint-Louis du Sénégal le 1<sup>er</sup> mars 1822, et annonça, dans une proclamation aux habitants, l'intention où était le gouvernement français de doter la colonie d'institutions plus libérales et d'en faire un pays essentiellement agricole. M. Roger, que le roi avait créé baron, resta cinq ans au Sénégal; puis il sollicita et obtint (1827) son retour en France, fut nommé officier de la Légion d'honneur, devint conseiller général du Loiret où il possédait des propriétés, et, après la révolution de 1830, entra dans la vie parlementaire: élu député du 4<sup>e</sup> collège du Loiret (Gien) le 5 juillet 1831, par 147 voix (189 votants, 247 inscrits), et réélu, le 21 juillet

1831, par 102 voix (187 votants, 221 inscrits), contre 62 à M. de Béhague, il siégea à droite, vota généralement avec les légitimistes, et obtint successivement sa réélection: le 2 mars 1833, par 127 voix (216 votants); le 9 juillet 1842, par 171 voix (222 votants, 283 inscrits), contre 51 à M. Potherat de Thou; le 1<sup>er</sup> août 1846, par 139 voix (241 votants, 300 inscrits), contre 49 à M. de Vogüé et 48 à M. Petit de Baroncourt. Il se prononça contre l'indemnité Pritchard, contre la politique doctrinaire de Guizot, et traita de préférence, à la tribune, les questions philanthropiques. Un biographe disait de lui: « C'est une tête jeune sous des cheveux blancs. M. Roger est un membre zélé, actif, à la parole ferme et indépendante. Il siége à l'extrême droite, sans doute pour conserver de plus libres allures vis-à-vis des partis, mais il vote ordinairement avec la gauche. » Le 23 avril 1848, il fut appelé par les électeurs monarchistes du Loiret, le 1<sup>er</sup> sur 8, avec 68,341 voix (73,249 votants, 88,000 inscrits), à faire partie de l'Assemblée constituante. Membre du comité de l'Algérie, il vota le plus souvent avec la droite, et quelquefois avec la gauche, contre le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, contre le rétablissement de la contrainte par corps, pour l'abolition de la peine de mort, contre le droit au travail, pour la Constitution, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition romaine, pour l'amnistie des transportés (2 mai 1849). Il venait d'être réélu (13 mai) représentant du Loiret à l'Assemblée législative, le 1<sup>er</sup> sur 7, par 36,700 voix (65,037 votants, 92,506 inscrits), lorsqu'il mourut avant d'avoir pu siéger. Il fut remplacé, le 8 juillet suivant, par Lamartine.

**ROGER (EDOUARD-LÉON, COMTE)**, dit ROGER DU NORD, député de 1834 à 1848, représentant en 1849 et en 1871, sénateur de 1875 à 1881, né à Paris le 28 novembre 1803, mort à Paris le 11 juin 1881, entra dans la diplomatie, sous la Restauration, comme secrétaire d'ambassade à Constantinople. Il devint, après la révolution de juillet, chargé d'affaires à Dresde, reçut, en 1831, la décoration de la Légion d'honneur, et fut élu, le 21 juin 1834, député du 6<sup>e</sup> collège du Nord (Dunkerque), par 210 voix (255 votants, 340 inscrits), contre 10 à M. Hovelte. Il soutint d'abord de ses votes la politique conservatrice et doctrinaire, et appuya les lois de septembre 1835. Mais, ayant été réélu, le 4 novembre 1837, par 293 voix (282 votants, 358 inscrits), il entra avec Thiers, dont il était l'ami, dans la coalition contre le ministère Molé et opina désormais avec le tiers-parti. Il obtint successivement le renouvellement de son mandat: le 2 mars 1839, par 186 voix (327 votants); le 9 juillet 1842, par 175 voix (200 votants, 334 inscrits), et le 1<sup>er</sup> août 1846, par 261 voix (301 votants, 337 inscrits), contre 39 au général Danllé. En 1845, il se prononça contre l'indemnité Pritchard; il repoussa également le droit de visite et la loi de régence, et continua, jusqu'à la révolution de 1848, de faire de l'opposition au cabinet Guizot, sans se joindre toutefois à ceux de ses collègues qui réclamaient, en février, la mise en accusation du ministère. Le gouvernement de Louis-Philippe l'avait nommé conservateur du domaine. « Parfois, écrivait en 1847 un biographe parlementaire, au milieu du bruit confus des interruptions et des échotements, une voix grêle et algro perce le tumulte et vous fait dresser l'oreille. Vous

regardez de tous côtés, et finissez par découvrir non sans peine, blotti entre M. de Lasteyrie et M. de Rémusat, un petit homme maigre, à physionomie mutine, qui trépigne, se ferd sur son banc en écoutant un ministre qui divague. Doué d'énergie et de vivacité, M. Roger ne sert pas son parti par ses discours, mais par une activité de tous les moments : c'est l'agitateur par excellence du centre gauche, comme ses voisins en sont les orateurs. Malheureusement, il ose parfois es-ayer de la tribune, mais son fâcheux organe fait fort aux bonnes choses qu'il dit, et l'attention ne le suit pas longtemps. » M. Roger ne se rallia pas à la république de 1848 ; ardent à soutenir les intérêts du parti conservateur contre le gouvernement provisoire et contre les insurgés de juin, qu'il combattit sur les barricades, il se présenta, avec l'appui de l'Union électorale, comme candidat monarchiste à l'Assemblée législative à la fois dans le Nord et dans la Seine : élu, le 13 mai 1849, représentant du Nord, le 17<sup>e</sup> sur 24, par 85,696 voix (183,521 votants, 290,196 inscrits), et représentant de la Seine, le 25<sup>e</sup> sur 28, par 108,399 voix (281,140 votants, 373,013 inscrits), il opta pour le Nord, et prit place dans les rangs de la droite. Il se prononça pour l'expédition romaine, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi du 31 mai sur le suffrage universel, et en général pour toutes les mesures prises par la majorité. Mais il ne donna pas son appui à la politique particulière de l'Élysée, protesta contre le coup d'État, fut arrêté, détenu au fort de Ham, et relâché presque aussitôt. Pendant toute la durée de l'Empire, il resta étranger aux affaires. En 1870, il prit une part importante à la défense de Paris, comme lieutenant-colonel d'état-major de la garde nationale de la Seine, se distingua dans les journées des 29 et 30 novembre, et fut nommé chef d'état-major du général d'Aurello de Paladines, commandant en chef des gardes nationales de la Seine. Les élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale le ramenèrent au parlement : dans la Seine, il réunit 63,697 suffrages sans être élu ; mais il fut nommé représentant du Nord, le 6<sup>e</sup> sur 28, par 212,855 voix (262,927 votants, 326,410 inscrits). Il prit place au centre droit, et vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée ; son attachement à la personne et aux idées de Thiers le détermina à se rallier à la république conservatrice, et, après le 24 mai 1873, il passa au centre gauche ; avec ce groupe il se prononça contre le septennat, la loi des maires, l'état de siège, le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon et pour l'ensemble de la Constitution de 1875. Les gauches de l'Assemblée nationale le portèrent sur la liste de leurs candidats au Sénat, et M. Roger du Nord fut élu, le 10 décembre 1875, sénateur inamovible, le 12<sup>e</sup> sur 73, par 355 voix (690 votants). Il suivit au Sénat la même ligne de conduite, fit partie du centre gauche, et vota (juin 1877) contre la dissolution de la Chambre et contre le gouvernement de Seize-Mai. Après la victoire du parti républicain, il donna son concours au cabinet parlementaire de Dufaure, puis il se prononça pour l'article 7 de la loi Ferry sur l'enseignement supérieur, et, décédé à Paris le 11 juin 1881, fut remplacé, le 7 juillet suivant, par M. Wurtz. Commandeur de la Légion d'honneur (24 juin 1871), M. Roger du Nord était un des membres fondateurs du Jockey-Club.

**ROGER (JEAN-EMILE)**, député de 1880 à 1885, membre du Sénat, né à Rouffignac (Dordogne) le 3 février 1831, étudia le droit et s'inscrivit au barreau de Sarlat. Devenu chef du contentieux au chemin de fer d'Orléans, il se fit élire conseiller général de la Dordogne pour le canton de Montignac, et se porta pour la première fois, comme candidat indépendant au Corps législatif, le 24 mai 1869, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de la Dordogne, où il réunit 4,611 voix, contre 19,132 à l'élu officiel, M. de Bosredon, et 4,535 à M. Gibiat. M. Emile Roger se représenta aux élections de l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, et obtint 22,498 voix (97,413 votants) sans être élu. Il fut plus heureux lors du scrutin partiel motivé, le 23 mai 1880, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Sarlat, par la démission de M. de Bosredon, et fut élu, par 8,769 voix (15,464 votants, 18,179 inscrits), contre 6,615 à M. Sorbier. Il siégea à gauche, dans les rangs des modérés indépendants, et se signala, dans la discussion du scrutin de liste, par une remarquable défense du scrutin d'arrondissement (avril 1881) à laquelle répondit Gambetta. Réélu, le 21 août 1881, par 9,669 voix (12,388 votants, 18,767 inscrits), il opina comme précédemment, avec le groupe de la gauche républicaine, appartint à la commission du budget, fut rapporteur du budget de l'agriculture, et se prononça pour la politique du ministère Ferry. Le 6 janvier 1885, il quitta le palais Bourbon pour le Luxembourg, ayant été élu sénateur de la Dordogne, par 615 voix (1,165 votants). Il vota avec la majorité sénatoriale, fut absent par congé lors du scrutin sur l'expulsion des princes, soutint les divers ministères de la législature, se prononça, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, et s'abstint sur la procédure de la haute cour contre le général Boulanger.

**ROGER MARVAISE (THÉOPHILE-RENÉ)**, représentant en 1871, député de 1876 à 1879, membre du Sénat de 1879 à 1885, né à Saint-Etienne-en-Cogles (Ille-et-Vilaine) le 7 juillet 1831, fit son droit à Rennes, passa sa thèse de doctorat à Paris en 1853, sur les *Transactions*, et acheta une charge d'avocat au conseil d'État. Il s'occupa peu de politique sous le second empire, se présenta à la députation dans l'Ille-et-Vilaine, le 8 février 1871, et échoua avec 18,235 voix sur 109,672 votants ; il fut élu, le 2 juillet suivant, en remplacement de l'un des trois représentants qui avaient opté pour d'autres départements, représentant de l'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée nationale, le 3<sup>e</sup> et dernier, par 62,123 voix (90,485 votants, 154,196 inscrits). Il s'assit à gauche, prit souvent la parole dans les questions de finance et de législation, demanda que la Banque de France fut obligée d'établir des succursales dans tous les départements, et vota : contre la pétition des évêques, contre la démission de Thiers, contre le septennat, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles. Il échoua dans l'Ille-et-Vilaine, aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, avec 170 voix (459 votants), mais il fut réélu député, le 20 février suivant, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Rennes, par 8,863 voix (13,543 votants, 19,510 inscrits), contre 4,636 à M. Oberthur, conservateur. Il prit de nouveau place à gauche et fut l'un des 363 députés qui, le 16 mai 1877, refusèrent le vote de

confiance au ministère de Broglie. Réélu, le 14 octobre 1877, par 9,921 voix (11,623 votants, 20,206 inscrits), contre 4,655 à M. Denis, il continua de figurer dans la majorité républicaine. Le 5 janvier 1879, l'Ille-et-Vilaine l'élit sénateur par 239 voix (452 votants); il prit encore place à gauche, soutint (janvier 1880) le projet du gouvernement sur le conseil supérieur de l'instruction publique afin d'assurer le droit de surveillance revendiqué par l'Etat, demanda (octobre 1884) la suppression immédiate des sénateurs inamovibles (rejeté par 181 voix contre 56), et vota contre la révision intégrale de la Constitution et pour l'expulsion des princes. Au renouvellement triennal du 5 janvier 1888, il échoua dans le même département, avec 544 voix sur 1,153 votants.

**ROGET BELLOQUET** (FRANÇOIS-NICOLAS), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Tholy (Vosges) le 12 mars 1772, mort à Sarreguemines (Moselle) le 27 juillet 1851, « fils de Nicolas-Joseph Roget-Belloguet et de dame Jeanne-Catherine Clees », était juge à Sarreguemines. Il fut élu, le 13 mai 1815, représentant de l'arrondissement de Sarreguemines à la Chambre des Cent-Jours, par 91 voix (112 votants), et fut nommé, le 1<sup>er</sup> mai 1816, substitut du procureur du roi en la même ville.

**ROGNIAT** (JEAN-BAPTISTE), député en 1791, né à Saint-Priest (Isère) le 6 octobre 1750, mort à Chanas (Isère) en 1815, était notaire royal à Chanas au moment de la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il devint administrateur du département de l'Isère et fut élu, le 29 août 1791, député de ce département à l'Assemblée législative, le 2<sup>e</sup> sur 9, par 251 voix (494 votants). Il fut membre du comité d'agriculture; son nom n'est pas cité au *Moniteur*. Sous le Consulat, il devint maire de Chanas, et conseiller général de l'Isère sous l'Empire.

**ROGNIAT** (JOSEPH, VICOMTE), pair de France, né à Saint-Priest (Isère) le 9 novembre 1776, mort à Paris le 8 mai 1840, fils du précédent et d'Antoinette L'ayet, commença ses études au collège de l'Oratoire à Lyon, où il connut Jordan et Casimir Périer, passa de là à l'École du génie militaire de Metz, et s'adonna aux sciences mathématiques. Capitaine du génie en 1795, il fut envoyé à l'armée du Rhin, et exerça les fonctions d'aide de camp et de chef d'état-major à la division Delmas. Il se distingua dans plusieurs affaires, entre autres à la défense du pont de Kehl, fut employé à l'état-major général, devint chef de bataillon à la suite du combat de Neubourg, et se signala particulièrement (3 décembre 1800) à la bataille de Hohenlinden. En 1805, il fut promu commandant du génie du 7<sup>e</sup> corps de la grande armée, puis de la réserve de cavalerie sous Murat, enfin du corps d'observation sous Kellermann. Il se trouva au siège de Danzig comme major de tranchée, et, en cette qualité, réussit à détruire, à quarante toises d'un fort occupé par l'ennemi, une ligne de contre-approche; la capitulation de la ville lui valut le grade de colonel et la direction du siège de Stralsund, qu'il mena vivement. Envoyé en Espagne (1808), Roguât contribua à la reprise de Madrid, au second siège de Saragosse et aux principaux événements de cette campagne. Sur la proposition de Launes (1809), il fut nommé général de brigade. Revenu en

Espagne l'année d'après, il prit part aux sièges de Tortose, de Tarragone et de Valence. Général de division (9 juillet 1811), il se trouva à Paris quand l'empereur, revenant de Russie, lui confia le commandement du génie à la grande armée et presque aussitôt la direction des fortifications de Dresde. En 1813, il fut enfermé dans Metz; il avait été créé baron de l'Empire le 17 mai 1810. Il se rallia au gouvernement de la Restauration, fut fait chevalier de Saint-Louis et grand officier de la Légion d'honneur par Louis XVIII, obtint, pendant les Cent-Jours, la confirmation de son titre de premier ingénieur de l'armée, et devint, à la seconde Restauration, inspecteur général (1817) et président du comité des fortifications (1822), conseiller d'Etat, et vicomte (1826). Le 23 novembre 1829, il fut élu membre de l'Académie des sciences. Il adhéra encore au gouvernement de Louis-Philippe, et fut élevé à la dignité de pair de France le 19 novembre 1831. Une polémique singulière s'était élevée entre Roguât et l'empereur Napoléon à propos d'une brochure du général intitulée : *Considérations sur l'art de la guerre* (1816). Napoléon répondit par des *Notes critiques*, qui parurent dans les mémoires de Montholon, et dans lesquelles Roguât est fort malmené. On a encore du vicomte Roguât divers mémoires techniques, des *Rapports* et *Discours* prononcés à la Chambre des pairs, etc.

**ROGON.** — Voy. CARCARTEC (DE).

**ROGUET** (FRANÇOIS, COMTE), pair de France, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 12 novembre 1770, mort à Paris le 4 décembre 1846, « fils de sieur Christophe-Jean Roguêt, serrurier, et d'Anne Carrère », entra au service comme simple soldat le 3 mai 1789 dans le régiment de Guienne-infanterie. Il fit toutes les campagnes de la Révolution, prit part aux guerres d'Italie comme chef de bataillon (1799), contribua aux succès de l'armée française, et réprima les insurrections des vallées d'Onçello et du Tanaro. Nommé chef de brigade, il se battit à Fossano, à Novi, à Conil et sur le Var, fut promu général le 22 août 1803, et commanda, sous les ordres de Ney, au camp de Montreuil, les 69<sup>e</sup> et 70<sup>e</sup> régiments d'infanterie. Il enleva avec eux les hauteurs d'Elchingen, prit les forts de Scharnitz et de Leutach, et se distingua dans plusieurs engagements. Le 5 juin 1807, il eut son cheval tué, fut blessé grièvement, et fait prisonnier. Après la paix de Tilsitt, il fut nommé au commandement de l'infanterie de la garnison de Paris et chargé de l'instruction et de l'organisation des troupes stationnées dans la première division militaire. Employé à l'armée d'Espagne en 1808, il fut placé ensuite à la tête des grenadiers à pied de la garde impériale, aux batailles d'Essling et de Wagram, retourna en Espagne (1809-1811), et fut fait général de division le 24 juin 1811, et commandant du système gouvernemental de ce pays. Dans la campagne de Russie, il forma la réserve à la bataille de Moskova, et protégea ensuite la retraite. Il se comporta encore vaillamment à Jutzen, à Bautzen, à Wurchem, à Dresde, à Leipsig et à Hanau. En 1814, il fit d'héroïques efforts au cours de la campagne de France. Pendant les Cent-Jours, il reprit son emploi de colonel en second des grenadiers à pied de la garde, et, à Ligny, il chargea à la tête d'un bataillon pour s'emparer des hauteurs. A Waterloo, il

commanda la vieille garde et resta le dernier sur le champ de bataille, puis commanda encore la garde devant Paris et à l'armée de la Loire. Grand officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis et grand-croix de l'ordre de la Réunion, comte de l'Empire du 26 avril 1808, le général Reguet resta à l'écart pendant la seconde Restauration. Il fut appelé, en 1831, au commandement de la division militaire de Lyon, et, le 19 novembre de la même année, fut promu pair de France; il défendit à la Chambre haute le gouvernement de Louis-Philippe, et siégea jusqu'à sa mort.

**ROGUET** (CHRISTOPHE-MICHEL, COMTE), sénateur du second empire, né à San-Rémo (Piémont) le 28 avril 1800, mort à Paris le 24 juillet 1877, fils du précédent, fut élevé au Prytanée militaire de Saint-Cyr. Admis dans les pages de l'empereur pendant les Cent-Jours, il fut reçu, en 1816, à l'École polytechnique, en sortit dans le génie, et prit part comme capitaine à la guerre d'Espagne en 1823; chef de bataillon en 1830, lieutenant-colonel en 1836, puis versé dans l'infanterie, colonel du 41<sup>e</sup> de ligne en 1840, envoyé en Afrique, maréchal de camp le 29 avril 1845, il fut choisi, en 1849, comme aide de camp par le prince Louis-Napoléon, président de la République, et prit une part active à la préparation et au succès du coup d'Etat du 2 décembre. Général de division le 22 décembre 1851, sénateur le 31 décembre 1852, il ne cessa de témoigner son attachement aux institutions de l'empire. Conseiller général de la Haute-Garonne, il reentra dans la vie privée aux événements de 1870, Commandeur de la Légion d'honneur en 1844, grand officier le 13 mars 1868. On a de lui : *L'officier d'infanterie en campagne* (1846 et 1869); il a en outre donné sous le voile de l'anonymat : *Frédéric II* (1869); — *Louis XIV* (1869); — *Richelieu* (1869); — *Bacon* (1870).

**ROGUET** (FRANÇOIS-CHARLES-ERNEST, BARON), député au Corps législatif de 1857 à 1859, né à Paris le 14 mai 1830, mort à Paris le 1<sup>er</sup> avril 1859, fils du précédent, dut à la situation de sa famille et à son nom d'être élu, le 22 juin 1857, député au Corps législatif dans la 4<sup>e</sup> circonscription de la Gironde, par 21,042 voix (21,797 votants, 36,715 inscrits). Il siégea dans la majorité dynastique, mourut en avril 1859, et fut remplacé, le 1<sup>er</sup> mai suivant, par M. Jérôme David.

**ROHAN-CHABOT** (ALEXANDRE-LOUIS-AUGUSTE, DUC DE), pair de France, né à Paris le 3 décembre 1761, mort à Paris le 8 février 1816, prit du service en 1776, comme cadet dans les dragons. Colonel en second au régiment d'Artois le 1<sup>er</sup> mars 1785, et colonel du Royal-Piémont en avril 1788, il émigra en 1790, et rejoignit à Turin le comte d'Artois. Après avoir fait la campagne de 1792 à l'armée des princes, il commanda, à Jersey, la légion noble levée en Bretagne et en Poitou. Nommé, en 1795, maréchal de camp par le comte d'Artois, il reentra en France sous le Consulat et ne cessa de conspirer en faveur des Bourbons. Pair de France le 4 juin 1814, lieutenant général le 31 janvier 1815, premier gentilhomme de la chambre du roi le 29 mars 1815, il accompagna Louis XVIII à Gand, revint avec lui, vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, et mourut moins de deux mois après.

**ROHAN CHABOT** (LOUIS-GUY-CHARLES-GUILLEAUME, VICOMTE DE), né à Paris le 26 octobre 1780, mort à Paris le 12 juillet 1875, de la même famille que le précédent, suivit la carrière militaire et parvint au grade de maréchal de camp. Il était, d'autre part, conseiller général de Seine-et-Oise, lorsqu'il fut appelé, le 11 septembre 1835, par une ordonnance royale, à siéger dans la Chambre des pairs. Il prêta serment au gouvernement de Louis-Philippe et le soutint de la plupart de ses votes jusqu'à la révolution de 1848. Il quitta alors la vie politique.

**ROHAN CHABOT**. — Voy. LÉON (PRINCE DE).

**ROHAN-GUEMÉNÉE** (LOUIS-RENÉ-EDOUARD, PRINCE DE), député aux États-Généraux de 1789, né à Paris le 27 septembre 1731, mort à Ettenhelm (Allomagne) le 16 février 1803, fit ses études au collège du Plessis et au séminaire de Saint-Magloire, et devint, en 1760, coadjuteur de son oncle, l'évêque de Strasbourg. Sacré évêque de Canopé *in partibus* le 16 mai de la même année, il entra à l'Académie française le 11 juin 1761, en remplacement de l'abbé Séguy, et reçut, en 1770, à la place de son oncle malade, Marie-Antoinette à Strasbourg. Dès cette époque, il était accablé de dettes, et la retentissante faillite de son frère avait encore aggravé sa situation. Cependant, après la chute du duc de Choiseul, le duc d'Anguillon lui proposa l'ambassade de Vienne, qu'il accepta sur les instances de l'archevêque de Paris; on lui accorda une très forte somme d'argent pour ses équipages et le titre d'ambassadeur extraordinaire. Il arriva à Vienne le 6 janvier 1772, et fut reçu froidement par Marie-Thérèse; il chercha à gagner ses bonnes grâces en déployant un luxe princier; mais ses petits soupers déplurent par leur élégance libertine à l'impératrice qui demanda son rappel. La véritable raison de cette disgrâce était peut-être ailleurs; M. de Rohan avait très bien démêlé les intrigues de la cour de Vienne dans le partage de la Pologne, et avait informé le ministre de la duplicité de l'Autriche, par une lettre devenue célèbre, qui lui valut l'animosité particulière de Marie-Antoinette. L'avènement de Louis XVI brusqua son retour à Paris; il y fut assez mal accueilli. Néanmoins, il devint grand aumônier en 1777, abbé de Saint-Waast, de Noirmoutiers et de la Chaise-Dieu, cardinal en 1778, et évêque titulaire de Strasbourg l'année suivante. Dans cette situation élevée, il perdit toute mesure. Ses domaines comprenaient en Alsace quatorze lieues carrées, comptaient 25,000 habitants, et rapportaient annuellement 800,000 livres; mais le prélat eut un train de souverain dans son palais de Saverne; ses revenus ne lui suffirent plus et il contracta d'énormes dettes. D'autre part, le transfert de l'hospice des Quinze-Vingts, dont il était le directeur, le mit aux prises avec le parlement. Outre Cagliostro et une société peu choisie, il était entré en relations avec la comtesse de la Motte-Valois qui, sachant combien il était désireux de rentrer dans les bonnes grâces de la reine, s'imagina de lui persuader que par son influence il pourrait reconquérir tout son crédit à la cour. On parlait alors beaucoup du fameux collier que Bachmer et Bossange avaient composé pour la dernière favorite de Louis XV. Ce collier, estimé seize cent mille livres, avait été proposé à Marie-Antoinette; mais le roi, partisan des économies, n'avait point consenti à ce qu'elle en fit l'acquisition. Pour prix de sa réconcilia-

tion avec la reine, la comtesse de la Motte confia au prince de Rohan que Marie-Antoinette souhaitait posséder ce joyau, et le chargeait de le lui procurer secrètement. M. de Rohan, bien que fort crédule, demanda une preuve de cette mission, et Mme de la Motte lui montra un papier signé de la reine. Le prince n'hésita plus, s'aboucha avec les joailliers, auxquels il ne put se retenir d'avouer à qui le collier était destiné, et le remit à la comtesse, qui se hâta de le faire démonter et d'envoyer la plus grande partie des diamants en Angleterre pour en réaliser le prix; mais pour donner au cardinal une preuve de la satisfaction de la reine, elle arrangea un rendez-vous nocturne dans une allée du parc de Versailles, où Marie-Antoinette devait remettre une rose au cardinal. Le rendez-vous eut lieu; ce fut une actrice, nommée d'Oliva, qui y joua le personnage de la reine à laquelle effectivement elle ressemblait. Cependant les joailliers qui avaient consenti la vente du collier moyennant 4 billets de 400,000 livres chacun, n'ayant touché qu'une faible partie de la somme, perdirent patience et s'adressèrent directement à la reine, le 15 août 1785. Celle-ci se plaignit à Louis XVI avec une amertume justifiée. Le duc de Rohan fut arrêté le jour même, dans ses habits pontificaux, au moment où il allait officier dans la chapelle de Versailles. Il confessa sa crédulité, mais nia avoir eu aucune part à l'escroquerie et au faux qui avaient été commis. Il fut néanmoins enfermé à la Bastille et des perquisitions furent faites à Paris, à Strasbourg et dans son château de Saverne; son secrétaire Georget, prévenu, avait brûlé les papiers compromettants. Le procès dura près de 10 mois et eut un grand retentissement. Presque tous les témoins déposèrent en faveur du cardinal, qui, défendu par Target, fut acquitté du chef de l'accusation, mais destitué de ses charges publiques et condamné à l'exil. Ses malheurs lui attirèrent de nombreuses sympathies, moins pour lui-même que par haine contre la reine. Aussi lorsque Louis XVI envoya le prince de Rohan en exil à l'abbaye de la Chaise-Dieu, en Auvergne, tout le monde prit parti pour lui, la noblesse, le clergé et les parlements. Retourné peu après à Strasbourg, il administra sagement son diocèse, s'occupa d'œuvres charitables, et fut élu, le 3 avril 1789, député du clergé aux États-Généraux par le bailliage de Haguenau et Wissembourg, à l'unanimité, par 223 voix sur 223 votants. Il refusa d'abord de siéger; mais lorsque son suppléant, l'abbé du Bourg, fut appelé à sa place, il protesta vivement; après un long débat, l'Assemblée l'admit, sur le rapport de Gouttes; il remercia dans un long discours où il fit allusion à son incarceration à la Bastille. Il protesta cependant contre le décret concernant les biens du clergé, rentra dans son diocèse, et, accusé alors d'exciter la fermentation à Strasbourg, dénoncé par Montmorin en juin 1790, il fut cité à la barre de l'Assemblée, refusa de comparaître, et écrivit, le 31 août 1790, une longue lettre pour donner sa démission, en expliquant qu'il avait des devoirs vis-à-vis de ses créanciers, devoirs que son mandat législatif lui empêchait de remplir. Il protesta ensuite contre la constitution civile du clergé et lança un mandement contre son successeur, l'évêque constitutionnel, Brendel. Peu après, il passa dans la partie de son diocèse située sur la rive droite du Rhin, et se joignit aux émigrés de Kehl. Dénoncé par de Broglie (4 novembre 1791), par Carnot et Rühl (8 et 27 novembre 1792), on agita la question de sa mise en accusation;

mais, après des débats fort vifs, la question fut renvoyée au comité diplomatique. M. de Rohan ayant invoqué avec raison sa qualité de prince de l'Empire. Il mourut à Ettenheim, sous le Consulat.

**ROHAN GUÉMÉNÉE.** — Voy. MONTRAZON et BOUILLON (DUCS DE).

**ROHAULT DE FLEURY** (HUBERT, BARON), pair de France, né à Paris le 2 avril 1779, mort à Fergot (Loir-et-Cher) le 17 septembre 1866, fut élève de l'École Polytechnique, puis de l'École de Metz, devint, en 1800, lieutenant du génie, capitaine en 1801, assista à la bataille d'Austerlitz et prit part aux campagnes de Prusse et de Pologne. Envoyé en Espagne en 1808, il y organisa une compagnie de sapeurs qui rendit de grands services en Catalogne, fut promu chef de bataillon, et grièvement blessé à Girona en 1809. Colonel en 1816, il parvint au grade de maréchal de camp en 1823. La part que prit le baron Rohault de Fleury à la nouvelle guerre d'Espagne achève de le mettre en évidence. Chargé, après la révolution de juillet 1830, de diriger des travaux de défense à Lyon, il contribua, dans cette ville, à réprimer les insurrections qui y éclatèrent (avril 1834), et reçut le grade de général de division. En 1837, il dirigea pendant le siège de Constantinople les opérations du génie et fut appelé, le 7 novembre de la même année, à la Chambre des pairs. Il y prononça à diverses reprises des discours sur des questions militaires et soutint de ses votes le gouvernement royal. Admis à la retraite en 1848, il fut fait grand-croix de la Légion d'honneur en 1860.

**ROISSART DE BELLET** (FRANÇOIS-ALPHONSE-CAMILLE-EUGÈNE, BARON), député de 1876 à 1881, né à Nice (Alpes-Maritimes) le 24 octobre 1836, d'une ancienne famille niçoise alliée aux princes Doria, entra dans l'enregistrement, et s'établit ensuite banquier dans sa ville natale, après un riche mariage. Propriétaire influent, conseiller général du canton de Saint-Martin-Lantosque, il se présenta comme candidat à l'Assemblée nationale le 13 octobre 1874, et échoua avec 16,043 voix contre 17,897 au candidat républicain élu, M. Chiris. Il fut plus heureux, aux élections du 20 février 1876, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Nice, et fut élu député par 9,154 voix (6,923 votants, 14,240 inscrits). Il prit place au groupe constitutionnel, vota avec la majorité, et fut l'un des 158 députés qui, au 16 mai, soutinrent le ministère de Broglie contre les 363. Réélu le 14 octobre 1877, comme candidat officiel du gouvernement du 16 mai, par 6,205 voix (10,804 votants, 14,683 inscrits), contre 4,124 à M. Edmond Magnier et 470 à M. Alfred Lacour, il reprit sa place à droite, combattit de ses votes les ministères républicains de la législature, et quitta la vie politique aux élections générales de 1881.

**ROJOU** (LOUIS-CLAUDE-DANIEL), député en 1791, né à la Flèche (Sarthe) le 12 janvier 1762, mort à une date inconnue, « fils de Louis-Claude-Daniel Rojou, marchand cirier, et de dame Marie-Sophie-Thérèse Gingreau », était administrateur de la Sarthe, quand il fut élu, le 6 septembre 1791, député de ce département à l'Assemblée législative, le 10<sup>e</sup> et dernier, par 260 voix (420 votants). Il fit partie du comité des secours publics, et vota silencieusement avec la majorité.

**ROLAND DE LA PLATIÈRE** (JEAN-MARIE), membre de la Convention et ministre, né à

Villefranche (Rhône) le 19 février 1791, mort à Rouen le 15 novembre 1793, était le dernier des cinq enfants de « M. Jean-Marie Roland, sieur de la Platière, conseiller du roi au bailliage de Villefranche-en-Beaujolais, et de dame Thérèse Bossie de Montozau ». Des malheurs imprévus ayant ruiné sa famille, on l'engagea à entrer dans les ordres, mais il préféra quitter la maison paternelle, traversa la France, se plaça à Nantes chez un armateur, et entra dans l'administration des manufactures où il devint inspecteur. Il s'occupa d'explorations scientifiques, visita l'Allemagne et fut présenté à Marie-Jeanne Philpon, fille d'un graveur du quai des Orfèvres, âgée de vingt ans à peine (Roland en avait quarante et un). Au retour d'un voyage qu'il fit en Italie, ils s'épousèrent le 4 février 1780. Roland résida quatre ans à Amiens comme inspecteur, voyagea en Suisse et en Angleterre, et fut nommé, grâce aux démarches personnelles de sa femme, inspecteur général des manufactures dans la généralité de Lyon. Il se fixa alors à Villefranche où habitait encore sa mère et son frère aîné, devint membre des Académies de Villefranche et de Lyon, et, à la mort de sa mère, alla habiter le clos de la Platière, près de Villefranche. Il se lia avec Lavater qui était alors en Suisse (1787), et, aux approches de la Révolution, collabora à la rédaction du *Courrier de Lyon*. Délégué près de l'Assemblée constituante par les notables de la municipalité lyonnaise pour exposer aux députés la situation de leur industrie, Roland passa sept mois à Paris, s'affilia aux Jacobins, se lia d'amitié avec Buzot, Pétion, Brissot et Robespierre, et revint à Lyon pour y fonder le club central. De retour à Paris, il commença un *Dictionnaire des Manufactures*, dont il publia les trois premiers volumes; puis il se laissa entraîner dans la politique militante, et son salon devint, grâce à Mme Roland, le centre du parti girondin. Dès le mois de février 1792, le ministère de l'Intérieur lui fut proposé. Il l'accepta le 29 mars, sur les conseils de sa femme, qui en fut d'ailleurs l'âme, et y resta, d'abord, jusqu'au 13 juin suivant. On sait à quel point l'aspect bourgeois de Roland, ses gros souliers noués avec des cordons, ses cheveux plats, choquèrent les hommes de cour. Il fonda la *Sentinelle*, avec Louvet pour rédacteur en chef, se brouilla vite avec Dumouriez, à qui il reprocha l'étrange abus fait par lui des six millions de fonds secrets qui lui étaient alloués, et appuya la motion de Servan, tendant à former, dans l'intérêt de la Gironde, un camp de vingt mille fédérés sous Paris. Louis XVI refusa de sanctionner ce décret; Roland insista dans une lettre pathétique, œuvre de sa femme, et reçut bientôt (12 juin) une lettre de renvoi. La rancune des girondins ne fut pas étrangère à la journée du 20 juin, et Roland, converti désormais à la République, accepta l'offre de Barbaroux d'appeler à Paris un bataillon de Marseillais et deux pièces de canon. Les événements du Dix Août le ramenèrent au pouvoir; Clavière et Servan y représentèrent avec lui la Gironde, tandis que Danton, Monge et Lebrun étaient dévoués à la Montagne. Partisan de l'Assemblée dans sa lutte contre la commune de Paris, il eut part aux graves décisions qui suivirent l'envahissement de la France, proposa personnellement de transporter le gouvernement à Blois, ne fut pas écouté, et garda, dans les sombres journées de septembre, une attitude singulière de neutralité et d'inaction; il déclara, à l'Assemblée, que le 2 septembre était un jour « sur lequel il

fallait peut-être jeter un voile ». Flu, le 11 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Somme avec 231 voix (415 votants), le 17<sup>e</sup> et dernier, Roland présenta, dans les premières séances, un compte rendu de son administration, qui lui valut les éloges de Danton. L'Assemblée ayant décidé que les fonctions de ministre seraient incompatibles avec le mandat de député, Roland opta pour le mandat législatif, mais ses amis découvrirent un vice dans son élection, et, n'étant plus député, il resta ministre. Il fit nommer Pache à la Guerre et présenta à la Convention un important mémoire sur la situation de la République; ce fut à cette occasion que s'éleva l'accusation de Louvet contre Robespierre. Roland favorisa les vues de son ami au point de répandre son discours à 15,000 exemplaires, aux frais du trésor public, multiplia les attaques contre la Commune, et, ayant reçu les confidences du serrurier Gamain sur l'existence de l'armoire de fer, passa pour avoir dissimulé certaines pièces compromettantes pour son parti. Vivement attaqué par la Montagne lors du procès du roi, il s'associa aux efforts que firent les siens pour obtenir l'appel au peuple, et dut donner sa démission le 23 janvier 1793, devant l'inutilité de ses efforts. Après avoir rendu ses comptes à l'Assemblée, il se retira dans une maison de la rue de la Harpe, où il reçut encore quelques amis. Décidé à quitter Paris, dès que les événements devinrent menaçants pour sa sécurité, il ne put mettre ce projet à exécution. Le 31<sup>e</sup> mai, des sectionnaires armés se présentèrent chez lui, et le sommèrent de les suivre, Roland parvint à leur échapper, se réfugia chez son ami le naturaliste Bose, dans la vallée de Montmorency, et de là gagna Rouen, où il apprit l'exécution de sa femme (10 novembre). A cette nouvelle, il se rendit à Bourg-Baudouin, à quatre lieues de Rouen, et se perça le cœur à l'aide d'une canne à épée. On a de Roland des *Lettres écrites de Suisse, d'Italie, de Sicile et de Malte, des Mémoires techniques sur l'éducation des troupeaux, la fabrique des étoffes en laine, du velours de coton, etc.*, et ses *Comptes-rendus à la Convention*.

**ROLLAND (JEAN-MICHEL)**, député en 1789, né à Gap (Hautes-Alpes) le 13 février 1745, mort à Gap le 29 avril 1810, était curé du Caire (Basses-Alpes), quand il fut élu, le 15 avril 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Forez-auxier. Il fut l'un des premiers de son ordre à se réunir au tiers, fit partie du comité ecclésiastique, vota avec la majorité et prêta le serment ecclésiastique le 3 janvier 1791. Il disparut de la scène politique après la session.

**ROLLAND (JEAN-BAPTISTE-DOMINIQUE)**, député en 1791, au Conseil des Cinq-Cents, représentant à la Chambre des Cent-Jours, député de 1818 à 1821, né à Remilly (Moselle) le 31 juillet 1753, mort à Remilly le 29 novembre 1821, « fils de Joseph Rolland, sergent en la châtellenie de Remilly, et d'Anne Gilet », fit ses études au collège de Metz, et devint avocat au parlement de cette ville. Partisan des principes de la Révolution, il fut nommé juge, puis président du tribunal de district de Fauquemont, et fut élu, le 4 septembre 1791, député de la Moselle à l'Assemblée législative, le 4<sup>e</sup> sur 8, par 313 voix (417 votants). Il prit place parmi les modérés, fit partie du comité des rapports et deux fois des députations envoyées auprès du roi au 20 juin et au 10 août, et vota en faveur de La Fayette.

Appelé à la Convention et au tribunal criminel par ses concitoyens, il refusa ces doubles fonctions et reprit modestement son ancien poste au tribunal de Pauquemont. Élu, le 23 germinal an VI, député de la Moselle au Conseil des Cinq-Cents, il fit partie du comité de législation et fut plusieurs rapports sur les hypothèques et les créanciers des émigrés, ainsi que sur l'état des finances. Rallié au 18 brumaire, il fut nommé, le 28 floréal an VIII, président du tribunal civil de Sarreguemines, puis conseiller à la cour de Metz, lors de la réorganisation des cours et tribunaux en 1811. Il était président du collège électoral de Metz aux Cent-Jours, quand il fut élu, le 12 mai 1815, représentant de l'arrondissement de Metz, par 60 voix (118 votants). Conseiller honoraire de 1815 à 1818, il fut réélu député, le 20 octobre 1818, par le grand collège de la Moselle, avec 618 voix (919 votants, 1,111 inscrits), siégea au côté gauche, protesta contre la résolution des pairs sur la loi des élections et vota contre les lois d'exception et contre le nouveau système électoral. Il mourut au cours de la législature.

**ROLLAND (NICOLAS)**, député de 1816 à 1820, né à Paris le 24 septembre 1757, mort à Paris le 18 novembre 1838, employé aux vivres militaires, puis négociant à Marseille, fut élu député du grand collège des Bouches-du-Rhône, le 22 août 1815, par 103 voix (185 votants, 289 inscrits), et fut réélu, le 4 octobre 1816, par 140 voix (158 votants, 270 inscrits). Il siégea à droite et vota avec les ultra-royalistes pour toutes les lois d'exception. De la série sortante en 1820, il renouça à la vie politique.

**ROLLAND (GUSTAVE)**, représentant du peuple en 1848, né à Vittonville (Moselle) le 16 juillet 1809, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 23 avril 1871, entra à l'École polytechnique en 1827 et en sortit dans le génie. Successivement officier à Mézières et à Thionville, il parvint au grade de capitaine, et fut élu, le 26 novembre 1848, représentant de la Moselle à l'Assemblée constituante, en remplacement du prince Louis-Napoléon Bonaparte qui avait opté pour un autre département, par 17,951 voix (33,729 votants, 108,141 inscrits), contre 11,374 à M. Ney de la Moskowa, 1,039 à M. Ronfort et 805 à M. de Ladoucette. Il vota pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il vécut dans la retraite pendant la durée du second empire, et reprit du service pendant le siège de Paris, en 1870-71, comme chef de bataillon. Il mourut peu de temps après la fin de la guerre.

**ROLLAND (JULIEN-JÉRÔME-HIPPOLYTE)**, représentant en 1848 et en 1871, né à Cajarc (Lot) le 25 novembre 1801, mort à Cajarc le 5 novembre 1879, propriétaire dans sa ville natale, s'occupa d'agriculture et obtint la grande médaille au concours régional. Libéral, maire de Cajarc, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Lot à l'Assemblée constituante, le 2<sup>e</sup> sur 7, par 43,324 voix, fit partie du comité de l'agriculture et du Crédit foncier, et vota contre le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Causidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, pour l'amendement Grévy, pour l'ensemble de la Constitution, pour l'interdiction des clubs et pour l'expédition de

Rome. Après 1849, il devint juge de paix de son canton et conseiller général. Réélu, le 8 février 1871, représentant du Lot à l'Assemblée nationale, le 5<sup>e</sup> sur 6, par 37,841 voix (71,433 votants, 91,760 inscrits), il vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, contre le service de trois ans, prit un assez long congé, et se prononça ensuite contre l'amendement Wallon et contre les lois constitutionnelles. Il ne se représenta pas aux élections suivantes.

**ROLLAND (PIERRE-CHARLES-ANTOINE)**, représentant en 1818 et en 1871, sénateur en 1876, né à Mâcon (Saône-et-Loire) le 4 novembre 1818, mort à Romanèche (Saône-et-Loire) le 25 octobre 1876, fils d'un avoué, étudia le droit, se fit recevoir avocat (1841) à Paris, et s'inscrivit au barreau de Lyon. Mais il s'occupait surtout de journalisme, concourut, sous Louis-Philippe, à la fondation du *Progrès de Saône-et-Loire*, s'attacha à la fortune politique de Lamartine, suivit ses inspirations, fut nommé maire de Mâcon en 1847, et présida, comme tel, le banquet réformiste offert par le parti démocratique à l'auteur des *Girondins*. Resté maire de Mâcon après février 1848, il se fit élire, le 23 avril, le 7<sup>e</sup> sur 14, par 117,864 voix (131,092 votants, 136,000 inscrits), représentant de Saône-et-Loire à l'Assemblée constituante. Il vota le plus souvent avec la fraction la plus modérée du parti républicain : contre les poursuites contre Causidière, pour le rétablissement de la contrainte par corps, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre la proposition Râteau, contre l'immunité, pour l'interdiction des clubs, contre les crédits de l'expédition romaine. Aux élections du 13 mai 1849 pour l'Assemblée législative, M. Ch. Rolland ne réunit que 1,078 voix sur 169,200 votants. Rentré dans la vie privée, après avoir collaboré au *Pays*, journal de Lamartine, il s'occupa d'études littéraires et historiques, publia le *Compte-rendu des travaux de la Société académique de Mâcon*, voyagea en Orient, rédigea, au retour, un récit de son excursion : *La Turquie contemporaine* (1854), et obtint, le 1<sup>er</sup> juin 1863, comme candidat indépendant au Corps législatif dans la 5<sup>e</sup> circonscription de Saône-et-Loire, 4,887 voix contre 15,971 à l'élu officiel, comte de Barhennant. Rédacteur en chef (1870) du *Journal de Saône-et-Loire*, M. Rolland fut élu, le 8 février 1871, représentant de ce département à l'Assemblée nationale, le 1<sup>er</sup> sur 12, par 71,621 voix; il administra ce département comme commissaire du gouvernement, du 15 octobre au 15 novembre 1871, siégea à l'Assemblée au groupe de la gauche républicaine, en fut pendant cinq ans le questeur, prit une part importante aux travaux des commissions et aux discussions de l'Assemblée, et déposa (10 août 1874) un amendement ainsi conçu au projet de loi organique sur les conseils généraux : « Il peut être alloué aux conseillers généraux une indemnité de déplacement dont le chiffre est déterminé par le conseil général, après délibération et par vote au scrutin secret » (rejeté par 337 voix contre 294). Il se prononça : pour le retour à Paris, contre le pouvoir constituant, contre la chute de Thiers au 24 mai, contre le septennat, la loi des maires, l'état de siège, contre le ministère de Broglie, pour les amendements Wallon et Pascal Duprat et pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Le 30 janvier 1876, M. Rolland fut élu sénateur de Saône-et-Loire, par 401 voix (697 votants). Il suivit la même ligne



que précédemment, vota avec les républicains, et, décédé en octobre de la même année, fut remplacé, le 5 janvier 1879, par M. Mathey. Membre, secrétaire et président de l'Académie de Mâcon, il a publié un grand nombre d'articles d'art, d'histoire et de politique dans des journaux et des revues.

**ROLLAND (AUGUSTE-ABRAHAM)**, représentant en 1849, né à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) le 12 septembre 1823, fit de bonnes études classiques et se destina à l'enseignement. Il était maître répétiteur au collège de Bourges, lorsque Félix Pyat, nommé commissaire général de la République à Bourges, utilisa son talent de parole en le chargeant de faire tous les soirs, dans la salle de la distribution des prix du lycée transformée en club, des conférences populaires. M. Rolland fut ensuite professeur à Mâcon. Le 13 mai 1849, il fut élu représentant de Saône-et-Loire à l'Assemblée législative, le 7<sup>e</sup> sur 13, par 79,670 voix (100,200 votants, 152,411 inscrits). Il prit place à la Montagne, et, comme un des plus jeunes membres de l'Assemblée, fit partie du bureau provisoire en qualité de secrétaire d'âge. Il appuya l'interpellation de Ledru-Rollin sur les affaires de Rome, signa avec lui l'appel aux armes, se rendit au Conservatoire des Arts et Métiers, fut arrêté avec l'autorisation de l'Assemblée, et condamné à la déportation par contumace. M. Rolland passa quelque temps en exil, obtint la permission de rentrer en France, se rallia au gouvernement impérial, et rédigea un journal bonapartiste dans un département de l'Ouest.

**ROLLAND-CHAMBAUDOIN (BARTHÉLEMY-FRANÇOIS, BARON)**, député au Corps législatif en l'an XII, né à Paris le 20 décembre 1766, mort à Paris le 27 décembre 1830, était conseiller au parlement de Paris à l'époque de la Révolution. Il fut plusieurs fois en danger pendant la Terreur, fut même traduit devant le tribunal révolutionnaire, mais fut acquitté. Rallié au 18 brumaire, il devint conseiller général du Loiret le 15 floréal an VIII, et fut élu, le 19 vendémiaire an XII, par le Sénat conservateur, député du Loiret au Corps législatif, d'où il sortit en 1806. Membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, président du canton d'Outarville le 6 germinal an XIII, il fut nommé préfet de l' Eure le 26 mars 1806, et « appelé à d'autres fonctions, » le 20 mars 1813, avec une pension de 6,000 francs. Il ne fut pas remplacé. Baron de l'empire le 29 septembre 1809.

**ROLLAND-CHAMBAUDOIN (BARTHÉLEMY-LOUIS-CHARLES, COMTE D'ERCEVILLE)**, député de 1820 à 1827, né à Erceville (Loiret) le 14 août 1772, mort à Paris le 24 janvier 1845, se préparait à entrer aux gardes-françaises quand ce corps fut licencié. Après avoir reçu le brevet de sous-lieutenant le 14 juin 1790, il émigra, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, et passa ensuite plusieurs années en Suisse et en Allemagne en s'occupant de peluterie. Rentré en France en juillet 1795, il devint, en 1810, maire de Machault et conseiller général, applaudit au retour des Bourbons, et entra, le 5 juillet 1814, dans les chevaux-légers de la garde royale avec le grade de chef d'escadron; colonel le 14 février 1815, il devint, le 17 janvier 1816, grand-prévôt de Seine-et-Marne. Président du collège électoral de département, il fut successivement élu député de ce collège, le 13 novembre 1820, par 124 voix (100 votants,

254 inscrits), puis, le 13 novembre 1822, député du 3<sup>e</sup> arrondissement électoral du même département (Melun), par 213 voix (339 votants, 381 inscrits), et le 25 février 1824, par 215 voix (312 votants, 385 inscrits). Rapporteur de la commission du budget en 1824, secrétaire de la Chambre en 1825, il vota constamment avec la majorité et approuva toutes les mesures d'exception. Promu, le 23 mai 1825, maréchal de camp et gentilhomme de la chambre du roi, officier de la Légion d'honneur en 1826, il échoua à la députation, le 17 novembre 1827, avec 115 voix contre 238 à l'élus, M. Royer-Collard. Il resta conseiller général jusqu'en 1830, donna alors sa démission, et rentra dans la vie privée.

**ROLLE (HENRI-ARMAND)**, député au Corps législatif de 1869 à 1870, né à Besançon (Doubs) le 8 juillet 1829, fit son droit à Paris et devint auditeur au conseil d'Etat. Élu, le 4 juin 1863, député au Corps législatif dans la 3<sup>e</sup> circonscription de la Côte-d'Or, comme candidat du gouvernement, par 29,687 voix (30,596 votants, 36,761 inscrits), contre 3,495 à M. G. Laperouse et 1,753 à M. Floquet, et réélu, le 24 mai 1869, par 19,953 voix (31,554 votants, 36,636 inscrits), contre 8,406 à M. J. Lavallo et 4,011 à M. Laperouse, il signa, en 1869, la demande d'interpellation des 116, vota contre la guerre, et rentra dans la vie privée à la révolution du 4 septembre. Chevalier de la Légion d'honneur.

**ROLLET (EGÈNE)**, député de 1876 à 1881, né à Saint-Amand (Cher) le 12 mai 1814, était propriétaire dans ce département. Il s'occupa d'agriculture et professa dès 1848 des opinions républicaines qui le firent arrêter et expulser lors du coup d'Etat de 1851; il était alors conseiller général du canton de Saint-Amand. Après avoir résidé en Belgique, il ne rentra en France que lors de l'amnistie de 1859, resta un des adversaires énergiques de l'Empire et fut nommé, le 6 septembre 1870, sous-préfet de Saint-Amand. Il remplit ces fonctions jusqu'au 24 mai 1873. Aux élections législatives complémentaires de 1876, M. Rollet fut élu (30 avril), au second tour de scrutin, député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Saint-Amand, par 6,700 voix (11,900 votants, 15,350 inscrits), contre 5,136 à M. Rafelis de Saint-Sauveur, en remplacement de M. Devoucoux qui avait opté pour Bourges. Il siégea à l'extrême-gauche, vota pour l'amnistie plénière, et fut des 363. Réélu, à ce titre, le 14 octobre 1877, par 7,053 voix (13,282 votants, 15,490 inscrits), contre 6,160 au marquis de Saint-Sauveur, candidat officiel, M. E. Rollet vota comme précédemment avec les républicains les plus avancés, pour l'amnistie, pour la liberté illimitée de réunion et d'association, pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et ne se représenta pas en 1881.

**ROLLIN (NICOLAS)**, député à l'Assemblée constituante de 1789, né dans le duché de Bouillon (Belgique) le 10 septembre 1736, mort à une date inconnue, appartient d'abord à l'ordre des Jésuites et fut nommé curé-doyen de Verton en 1787. Commissaire à la rédaction du cahier du clergé du bailliage de Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais), il fut élu, le 23 mars 1789, malgré les compétitions du haut clergé, député aux États-Généraux par le bailliage de Montreuil. Il vota, le 22 juin 1789, pour la vérification des pouvoirs en commun, mais ne se réunit pas au tiers avant la séance générale. Son rôle par-

lementaire fut très effacé. Il protesta contre la constitution civile du clergé, et écrivit, le 3 janvier 1791, à son évêque une lettre dans laquelle il indique énergiquement son intention de refuser le serment. « Dans peu sans doute on va procéder à l'élection d'un soi-disant curé de Verton... Ne suis-je pas obligé d'y constituer ma résidence et d'y remplir comme pasteur tous les devoirs auxquels une force supérieure ne s'opposera pas ? J'attends de Votre Grandeur qu'elle voudra bien m'honorer d'une réponse. Quant à la vie civile, il est une Providence qui me dit et me démontre que les lys ne filent point et que les oiseaux ne font point de provisions. J'ai l'honneur, etc. »

Il signa la déclaration datée du 30 juin 1791 par laquelle 290 députés protestèrent contre les décrets suspendant l'exercice de l'autorité royale ainsi que celle du 31 août 1791 contre l'acte constitutionnel, émigra, et mourut à l'étranger.

**ROLLIN (LOUIS-ADOLPHE)**, représentant en 1871, né à Corny (Moselle) le 13 août 1836, était sans antécédents politiques, lorsqu'il fut élu, le 9 avril 1871, représentant de la Guadeloupe à l'Assemblée nationale, le 2<sup>e</sup> et dernier, par 2,756 voix (5,620 votants, 29,722 inscrits). Il vint prendre place à gauche et vota contre le pouvoir constituant de l'Assemblée et pour le gouvernement de Thiers. Démentionnaire dans le courant de l'année 1873, il fut remplacé, le 5 octobre suivant, par M. Germain Casse.

**ROLLIN DE LA FARGE (ASTOINE)**, député au Conseil des Cinq-Cents, dates de naissance et de mort inconnues, entra, à 16 ans, à l'École d'artillerie de Metz, passa, deux ans après, en Wurtemberg, comme lieutenant de grenadiers dans le corps de 6,000 hommes entre-tenu par la France, devint lieutenant aux gardes du corps du duc de Wurtemberg, capitaine (1732), et quitta l'armée l'année suivante, à la paix. Il se fit recevoir avocat au parlement de Paris, fut nommé aide-professeur à l'École d'artillerie d'Auxonne, professeur de mathématiques à Rochefort (1766), puis à Brest, professeur à l'École de marine du Havre (1773), professeur de mathématiques et de physique expérimentale à Brest (1775), et fut élu (23 avril 1785) membre adjoint de l'Académie de marine de Brest. Il quitta cette ville en décembre 1786, pour occuper à Yannes la chaire de navigation au collège de la marine, ouvrit en même temps un cabinet d'avocat, et devint (1790) commissaire du roi pour l'élection des assemblées du département et des districts. Procureur-syndic de Yannes (11 juin 1790), membre du club des « Amis de la Constitution », il se démit de ses fonctions municipales le 7 novembre 1791, pour accepter une place de professeur à l'École de marine à Nantes. Il fut quelque temps membre et président du jury d'instruction de la Loire-Inférieure, devint professeur de législation à l'École centrale de Nantes, et fut élu, le 27 germinal an VI, député de la Loire-Inférieure au Conseil des Cinq-Cents. Il joua, dans l'assemblée, un rôle des plus actifs, s'éleva contre l'abus du droit de pétition (13 messidor an VI), lut un rapport sur la célébration des fêtes de la République, parla contre l'impôt sur le sel, proposa de créer un institut de marine à Brest, déposa un rapport sur la refonte de la monnaie de billon, fit voter un projet sur les déportés

et réfugiés des colonies, fut élu secrétaire du Conseil (1<sup>er</sup> nivôse an VII), proposa et fit décréter (1<sup>er</sup> fructidor) que l'armée d'Helvétie avait bien mérité de la patrie. Il sortit du Conseil au coup d'Etat de brumaire, et disparut de la scène politique.

**ROLLINAT (FRANÇOIS)**, représentant en 1818 et en 1849, né à Châteauroux (Indre) le 13 juin 1806, mort à Châteauroux le 13 août 1867, étudia le droit et se fit inscrire au barreau de Châteauroux. D'opinions républicaines, il se lia avec George Sand, et se fit élire, le 23 avril 1818, représentant de l'Indre à l'Assemblée Constituante, le 7<sup>e</sup> et dernier, par 24,374 voix (60,563 votants, 71,004 inscrits). Il siégea à gauche, fit partie du comité des affaires étrangères et vota contre le rétablissement du cautionnement, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, pour l'amendement Grévy, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, pour la réduction de l'impôt du sel, contre l'interdiction des clubs, contre les crédits de l'expédition romaine, pour l'amnistie, pour l'abolition de l'impôt des boissons. Réélu, le 13 mai 1849, représentant de l'Indre à l'Assemblée Législative, le 5<sup>e</sup> et dernier, par 23,924 voix (50,138 votants, 73,546 inscrits), M. Rollinat s'associa aux actes et aux protestations de la minorité démocratique et combattit l'expédition de Rome, la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, la loi du 31 mai sur le suffrage universel. Il entra dans la vie privée lors du coup d'Etat. Son fils, M. Maurice Rollinat, a acquis, comme poète, une certaine réputation.

**ROMAN (JACQUES)**, député de 1827 à 1831, né à Genève (Suisse) le 26 janvier 1765, mort à une date inconnue, était propriétaire et maire de Bazarnes, quand il fut élu, le 17 novembre 1827, député du 2<sup>e</sup> arrondissement de l'Yonne (Auxerre) par 123 voix (236 votants, 277 inscrits), contre 111 à M. Hay-Lucy. M. Roman siégea dans les rangs du parti constitutionnel et vota l'Adresse des 221. Réélu, le 3 juillet 1830, député de grand collège de l'Yonne, par 166 voix (260 votants, 279 inscrits), il adhéra à la monarchie de Louis-Philippe, appartint à la nouvelle majorité conservatrice et quitta la vie politique aux élections de 1831.

**ROMARIC.** — Voy. BOUTELLER (DE).

**ROMEUF (BARTHÉLEMY, BARON DE)**, député au Corps législatif de 1852 à 1869, né à Lavote-Chilhac (Haute-Loire) le 7 mai 1799, mort au Puy (Haute-Loire) le 7 septembre 1871, entra à l'École de Saint-Cyr sous la Restauration, servit dans l'état-major et devint aide de camp du maréchal Soult. Il prit sa retraite comme chef d'escadron d'état-major. Conseiller général de la Vofite, rallié à la politique du prince Louis-Napoléon, il fut successivement élu député au Corps législatif dans la 2<sup>e</sup> circonscription de la Haute-Loire, comme candidat du gouvernement, le 29 février 1852, par 23,354 voix (23,631 votants, 36,815 inscrits); le 23 juin 1857, par 24,333 voix (24,363 votants, 35,247 inscrits); et le 1<sup>er</sup> juin 1863, par 15,659 voix (27,387 votants, 36,944 inscrits), contre 11,616 à M. de Flaghac. Il soutint constamment les institutions impériales, vota avec la majorité, et fut questeur de la Chambre en 1863; mais, il échoua, le 24 mai 1869, avec